

Image not found or type unknown



# Rapport d'évaluation des 80km/h et réponse de la Délégation à la sécurité routière

Actualité législative publié le 21/12/2018, vu 1526 fois, Auteur : [Me Erika THIEL](#)

**Le Comité indépendant de l'évaluation des 80km/h de l'association 40 millions d'automobilistes a débuté ses travaux, malgré l'absence d'accès aux données d'accidentalité routière pourtant sollicité par courrier envoyé il y a deux mois au Ministre de l'Intérieur.**

Le Comité indépendant de l'évaluation des 80km/h de l'association 40 millions d'automobilistes a débuté ses travaux, malgré l'absence d'accès aux données d'accidentalité routière pourtant sollicité par courrier envoyé il y a deux mois au Ministre de l'Intérieur.

Une analyse prévisionnelle « coût et avantages » de la mesure d'abaissement de la vitesse à 80 km/h a donc été effectuée par le Professeur Rémy PRUD'HOMME, conseiller scientifique du CIE et expert en économie des transports. Cette analyse a été publiée hier sur le site de l'association 40 millions d'automobilistes.

Le rapport établi le 26 novembre 2018, qui n'est que provisoire pour le moment, rappelant que « L'étude peut, doit, et va, être améliorée. Au moins trois des paramètres utilisés sont à préciser. (i) Le premier est l'impact de la vitesse maximale sur la vitesse moyenne (on a pris 0,4, mais 0,3 ou 0,2 ou 0,5 sont des possibilités) ; l'Observatoire des vitesses nous éclairera. (ii) Le deuxième est le pourcentage des décès enregistrés causés par la vitesse ; on a pris 30 %, un chiffre qui se rapporte au réseau tout entier, mais on a besoin d'un chiffre pour le seul réseau départemental, que les données de la BAAC devraient permettre d'obtenir. (iii) Le troisième concerne la relation accident-vitesse sur le réseau considéré, que les données de la BAAC devraient permettre de mieux connaître. »

Selon Monsieur MICHAUD, cette première étude montre que : « L'abaissement de la vitesse à 80 km/h ne permettra malheureusement pas la réalisation de l'objectif gouvernemental d'une baisse de 400 tués sur les routes concernées. De plus, l'étude montre que cet échec prévisible sera aggravé par 200 000 années perdues sur les routes, ce qui représente un coût final net de 3,8 milliards d'euros par an, qui pénalisera principalement les habitants et l'économie des régions les plus fragiles ».

La Délégation à la sécurité routière a aussitôt répondu par communiqué daté du même jour, en démentant les chiffres et les analyses présentés par le comité. Selon la Délégation, « il n'est pas aujourd'hui possible d'évaluer avec fiabilité le bilan de cette mesure, comme le lui a expliqué le délégué interministériel à la Sécurité routière Emmanuel Barbe dans un courrier en date du 10 décembre 2018. L'évaluation de cette mesure est confiée au CEREMA, avec la participation de l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR), organisme labellisé pour son indépendance par l'autorité de la statistique publique. Une première série de résultats seront rendus publics fin janvier 2019. »

**>>> THIEL-AVOCAT.FR**